« Perte de tous les repères humains, y compris la honte ».

D'après Velibor Čolić dans *Guerre et pluie*, au sujet de son expérience dans les tranchées en Bosnie-Herzégovine, en 1992.

Les jours d'école, le jardin Mirabeau, à Tours, se rempli, dès 16H30, d'une multitude d'enfants bruyants à la vitalité débordante. Comme dans tout parc public, jouer au ballon en dehors de la cage réservée aux jeux de ballons est interdit, et ce pour une raison de sécurité. Effectivement un ballon en cuir propulsé sur la tête d'un enfant, même si c'est rare, l'entraîne au mieux aux urgences, au pire à la morgue. La cage est là pour permettre à ceux qui veulent jouer au ballon de pouvoir le faire sans blesser personne à proximité. Le règlement propre aux jardins publics est une façon de circonscrire, au sein de notre société, les comportements des uns et des autres dans l'espace public. Pourtant à Mirabeau, de nombreuses personnes – enfants ou adultes – jouent au ballon dans l'ensemble du parc en dérangeant possiblement d'autres personnes n'y jouant pas. C'est ainsi qu'une jeune femme profitant du parc avec un enfant âgé d'un an et demi environ a préféré partir dès que trois enfants se sont installés à proximité pour se lancer un ballon en cuir. Elle ne leur à rien dit ; elle ne leur a pas fait remarquer que leur jeux était dangereux pour le nourrisson.

Ne plus interdire quoi que ce soit semble au 1^{er} abord plus respectueux de la liberté de chacun, et de celle des enfants en particulier. Pourtant, ne plus interdire *explicitement* un comportement interdit *de fait* à d'autres personnes de faire autre chose dans le même lieu.

À défaut d'être toujours pertinentes, les règles concernant un lieu ont l'avantage d'être accessibles et de servir de référence à tous. Elles permettent d'aménager un espace partageable à condition de les respecter. Nous pouvons débattre ensemble de leur pertinence voire s'autoriser à ne pas les respecter si nous le jugeons un jour nécessaire.